

Liste des arbitres reconnus de la F.F.C.E.B.

Madame, Monsieur, Maître,

Vous trouverez ci-dessous l'explication relative aux catégories des arbitres telles qu'appliquées à partir du 15/10/2011.

Nous vous rappelons que seuls ces arbitres sont reconnus par la F.F.C.E.B. et qu'ils sont donc les seuls autorisés à arbitrer, à condition d'être en possession d'une licence F.F.C.E.B. valable pour la saison sportive en cours.

Il y a actuellement 4 catégories d'arbitres dont les critères d'inclusion sont les suivants:

I	Arbitre international pouvant arbitrer aux Championnats de Belgique
N	Arbitre national pouvant arbitrer aux Championnats de Belgique
S	Arbitre stagiaire qui sera parrainé lors de 2 compétitions par la C.A.F. ou toute personne qu'elle désignera. Peut arbitrer à toutes les compétitions nationales sauf aux Championnats de Belgique.
E	Arbitre national. Peut arbitrer à toutes les compétitions nationales sauf aux Championnats de Belgique, soit parce qu'il n'a pas arbitré depuis plus de 4 ans, soit suite à la décision du C.A. de la F.F.C.E.B. de le placer en catégorie E. Arbitre en observation durant deux compétitions

La Liste des arbitres mentionnera également les arbitres ayant participé au dernier recyclage. La mention « (r) » sera accolée à leur nom.